Commune BELFORT DU QUERCY

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023 Affiché le **2 8 MARS 2023**

ID: 046-214600231-20230327-202303001-DE

DÉLIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2023-03-001

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars, à vingt heures trente minutes, Le Conseil Municipal de BELFORT DU QUERCY, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de BELFORT DU QUERCY sous la présidence de M. FIGEAC Francis.

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 11

(POUR: 11; CONTRE: 0; ABSTENSION: 0)

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21/03/2023

<u>Étaient présents</u> : CASTELNAU Dorothée, CONTE Josiane, DEILHES Benoît, FIGEAC Francis, MARTY Annie, ROBERT Jean-Marc, ESCOBOSA Alain, ROUMIGUIÉ Alexandre, COURNUT Evelyne, FIGEAC Valentin, JOSEPH Delphine,

Étaient excusés : RESCOUSSIÉ Damien, PERIÉ Cécile, FOISSAC Laurette,

Madame Annie MARTY a été désignée en qualité de secrétaire.

OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance publique du mardi 17 janvier 2023,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance publique du mardi 17 janvier 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DÉCIDE A l'unanimité des membres présents

- d'APPROUVER le procès-verbal du conseil municipal du mardi 17 janvier 2023.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus. Ont signé les membres présents.

Le Maire.

Francis FIGEAC.

Le secrétaire de séance,

Annie MARTY.

Inséré sur le site internet de la commune belfortduquercy.fr le : 2 8 MARS 2023

Commune BELFORT DU QUERCY

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Affiché le 2 8 MARS 2023

ID 046-214600231-20230327-202303002-DE

DÉLIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2023-03-002

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars, à vingt heures trente minutes, Le Conseil Municipal de BELFORT DU QUERCY, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de BELFORT DU QUERCY sous la présidence de M. FIGEAC Francis.

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 11

(POUR: 11; CONTRE: 0; ABSTENSION: 0)

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21/03/2023

Étaient présents : CASTELNAU Dorothée, CONTE Josiane, DEILHES Benoît, FIGEAC Francis, MARTY Annie, ROBERT Jean-Marc, ESCOBOSA Alain, ROUMIGUIÉ Alexandre, COURNUT Evelyne, FIGEAC Valentin, JOSEPH Delphine,

Étaient excusés : RESCOUSSIÉ Damien, PERIÉ Cécile, FOISSAC Laurette,

Madame Annie MARTY a été désignée en qualité de secrétaire.

OBJET : <u>Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) – Etude financière des comptes au 31/12/2022</u>,

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) a pour objectif de fournir les éléments nécessaires à la connaissance de la situation financière de la commune au travers de l'exercice précédent et de permettre d'effectuer les choix nécessaires à l'élaboration des principales orientations de l'exercice 2023. Il vise donc à permettre à l'assemblée délibérante d'être informée de l'évolution de la situation financière de la commune et de débattre les orientations budgétaires et les engagements qui préfigureront les priorités du prochain budget. Compte tenu de la taille de la commune ce débat n'est pas une obligation mais elle est conseillée dans le but d'être transparent envers les élus et les administrés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DÉCIDE A l'unanimité des membres présents

- d'APPROUVER le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) au 31 décembre 2022.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus. Ont signé les membres présents.

Francis FIGEAC.

Le Maire

Le secrétaire de séance,

Annie MARTY.

Inséré sur le site internet de la commune belfortduquercy.fr le : 2 8 MARS 2023

Commune BELFORT DU QUERCY

Envoyé en préfecture le 28/03/2023 Reçu en préfecture le 28/03/2023

Affiché le 2 8 MARS 2023

ID : 046-214600231-20230327-202303003-DE

DÉLIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2023-03-003

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars, à vingt heures trente minutes, Le Conseil Municipal de BELFORT DU QUERCY, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de BELFORT DU QUERCY sous la présidence de M. FIGEAC Francis.

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 11

(POUR: 11; CONTRE: 0; ABSTENSION: 0)

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21/03/2023

Étaient présents : CASTELNAU Dorothée, CONTE Josiane, DEILHES Benoît, FIGEAC Francis, MARTY Annie, ROBERT Jean-Marc, ESCOBOSA Alain, ROUMIGUIÉ Alexandre, COURNUT Evelyne, FIGEAC Valentin, JOSEPH Delphine,

Étaient excusés : RESCOUSSIÉ Damien, PERIÉ Cécile, FOISSAC Laurette,

Madame Annie MARTY a été désignée en qualité de secrétaire.

Objet : Révision annuelle du loyer du local « bar épicerie La Causerie » au 01/04/2021,

Madame Sandrine DIGNE, gérante de « La Causerie » est locataire depuis le 1^{er} avril 2020 (délibération n°2020-03-009).

Comme convenu dans le contrat de bail, le loyer doit être révisé tous les ans à la date anniversaire. Le loyer de 2022 s'élevait à 51,87 €.

Après consultation des taux de l'INSEE et plus particulièrement de l'indice ILC (indices des loyers commerciaux),

Calcul du loyer a appliquer au 1er avril 2023 :

51,87 x 126.05 (ILC 4eme trimestre 2022) / 115,60 (ILC N-1 3ema trimestre 2019) = 56,55 €

ce qui porterait le nouveau loyer à 56,55 € (augmentation de 4,68 €) à effet du 1er avril 2023.

Pour rappel, le montant des charges mensuelles s'élève à 50 €

Le loyer peut être également maintenu sans augmentation.

Le montant de la location de licence IV s'élève à 1020 € l'année payable tous les mois (85 €).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DÉCIDE A l'unanimité des membres présents

- de PROCÉDER à la révision annuelle du lover communal.
- de MAINTENIR le loyer mensuel à 51,87 € à compter du 1er avril 2023, sans augmentation,
- de MAINTENIR les charges mensuelles à 50 €uros.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus. Ont signé les membres présents.

Francis FIGEAC.

Le Maire

Le secrétaire de séance,

Annie MARTY.

Inséré sur le site internet de la commune belfortduquercy.fr le :2 8 MARS 2023

Commune BELFORT DU QUERCY

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Affiché le 2 8 WARS 2023

ID: 046-214600231-20230327-202303004-DE

DÉLIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2023-03-004

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars, à vingt heures trente minutes, Le Conseil Municipal de BELFORT DU QUERCY, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de BELFORT DU QUERCY sous la présidence de M. FIGEAC Francis.

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 11

(POUR: 11; CONTRE: 0; ABSTENSION: 0)

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21/03/2023

Étaient présents: CASTELNAU Dorothée, CONTE Josiane, DEILHES Benoît, FIGEAC Francis, MARTY Annie, ROBERT Jean-Marc, ESCOBOSA Alain, ROUMIGUIÉ Alexandre, COURNUT Evelyne, FIGEAC Valentin, JOSEPH Delphine.

Étaient excusés : RESCOUSSIÉ Damien, PERIÉ Cécile, FOISSAC Laurette,

Madame Annie MARTY a été désignée en qualité de secrétaire.

Objet : Réalisation d'un diagnostic énergétique en vue de travaux de rénovation de la salle des fêtes,

Monsieur Francis FIGEAC informe les membres du conseil municipal qu'il est envisagé une rénovation de la salle des fêtes. Monsieur Florent MARC, chargé de projet en efficacité énergétique du Territoire d'Energie du Lot s'est rendu sur site afin de découvrir les lieux. Il est proposé la signature d'un accord préalable entre Territoire d'Energie du Lot et la commune. Cette intervention permettra de réaliser un diagnostic énergétique afin de définir les travaux nécessaires à la rénovation du bâtiment.

Coût de l'étude préalable : 400 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DÉCIDE A l'unanimité des membres présents

- de PROCEDER à l'étude énergétique du bâtiment de la salle des fêtes,
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette convention.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus. Ont signé les membres présents.

Francis FIGEAC.

Le secrétaire de séance,

Annie MARTY.

Inséré sur le site internet de la commune belfortduquercy.fr le 2 8 HARS 2023